

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.10

Attribution de la subvention pour le socle numérique à destination de l'école Ste Foy.

En 2022, un appel à projet pour un **socle numérique** dans les écoles élémentaires a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- **Les services et ressources numériques** ;
- **L'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans le cadre des demandes de subvention effectuées par la Collectivité auprès du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, à destination des écoles publiques et privées, et portant sur l'attribution de la subvention pour le socle numérique à destination des écoles marmandaises :

La demande de subvention portée par la collectivité s'élevait à 100 000,00€, avec possibilité d'obtention d'un mini/maxi entre 50% et 70% du montant initialement demandé.

La subvention attribuée se porte à 57 248.00€ TTC, représentant 81.78% du montant maximal dédié à cet appel à projet.

Le projet de l'école de Ste Foy portait sur l'acquisition de matériels pour un montant de 3500.00€ TTC et porté à notre connaissance, lors de l'appel à projet.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'attribuer la somme de 2 862.00€ à l'école de Ste Foy, représentant 81.78% du montant maximal demandé.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** D'attribuer la subvention de 2862.00€ à l'école Ste Foy correspondant à l'appel à projet du socle numérique.
- Précise** que les crédits seront à la décision modificative n°2 du Budget Principal, en section d'investissement, nature 2042 ;
que son versement sera soumis à la production de l'état des dépenses d'investissement acquittées par l'école Sainte Foy
qu'il sera procédé à un amortissement sur 3 ans de la subvention, avec application du prorata temporis en fonction de sa date de versement effective
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à valider cette demande

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT

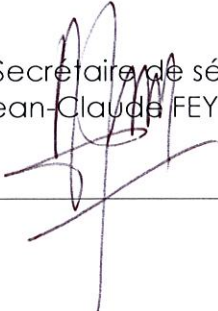


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.01.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31.01.2023

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

